

Notice : information de l'utilisateur

DURATEARS pommade ophtalmique

Veillez lire attentivement cette notice avant d'utiliser ce médicament car elle contient des informations importantes pour vous.

Vous devez toujours utiliser ce médicament en suivant scrupuleusement les informations fournies dans cette notice ou par votre médecin ou votre pharmacien.

- Gardez cette notice. Vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Adressez-vous à votre pharmacien pour tout conseil ou information.
- Si vous ressentez l'un des effets indésirables, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Voir rubrique 4.
- Vous devez vous adresser à votre médecin si vous ne ressentez aucune amélioration ou si vous vous sentez moins bien après 3 jours.

Que contient cette notice ?:

1. Qu'est-ce que DURATEARS et dans quel cas est-il utilisé
2. Quelles sont les informations à connaître avant d'utiliser DURATEARS
3. Comment utiliser DURATEARS
4. Quels sont les effets indésirables éventuels
5. Comment conserver DURATEARS
6. Contenu de l'emballage et autres informations

1. Qu'est-ce que DURATEARS et dans quel cas est-il utilisé ?

DURATEARS est une pommade ophtalmique qui soulage les yeux secs.

DURATEARS est utilisé chez les adultes en prévention et en traitement symptomatique :

- comme lubrifiant oculaire
 - après extraction d'un corps étranger de l'œil
 - après une intervention chirurgicale oculaire
 - pour les patients sous anesthésie générale
- en cas d'inflammation sèche de la cornée, comme lubrifiant pour la nuit.

2. Quelles sont les informations à connaître avant d'utiliser DURATEARS

N'utilisez jamais DURATEARS

- Si vous êtes allergique à l'un des autres composants contenus dans ce médicament mentionnés dans la rubrique 6.

Avertissements et précautions

Adressez-vous à votre médecin ou pharmacien avant d'utiliser DURATEARS.

- Utilisez DURATEARS **uniquement** dans l'œil (les yeux).
- Si vous ressentez des maux de tête, une douleur oculaire, des changements dans la vision, une irritation oculaire ou une rougeur persistante, ou si votre affection s'aggrave ou ne s'améliore pas après 3 jours, arrêtez le traitement et consultez votre médecin.
- **Si vous portez des lentilles de contact :**
 - Ne portez pas **de lentilles de contact** lors du traitement avec DURATEARS pommade ophtalmique.
 - Ôtez vos lentilles de contact avant d'utiliser DURATEARS pommade ophtalmique.

- Si vous utilisez d'autres médicaments, veuillez également lire la rubrique "Autres médicaments et DURATEARS".

Enfants

La sécurité et l'efficacité de DURATEARS pommade ophtalmique n'ont pas été établies chez les enfants.

Autres médicaments et DURATEARS

Si vous utilisez d'autres préparations oculaires, vous devez attendre au moins 5 minutes entre chaque administration. Appliquez la pommade ophtalmique en dernier lieu.

Informez votre médecin ou pharmacien si vous utilisez, avez récemment utilisé ou pourriez utiliser tout autre médicament.

DURATEARS avec des aliments et des boissons

Les aliments et les boissons n'ont pas d'influence sur votre traitement.

Grossesse et allaitement

Vous pouvez utiliser DURATEARS lorsque vous êtes enceinte ou lorsque vous allaitez.

Si vous êtes enceinte ou que vous allaitez, si vous pensez être enceinte ou planifiez une grossesse, demandez conseil à votre médecin ou pharmacien avant d'utiliser ce médicament.

Conduite de véhicules et utilisation de machines

Si votre vision est temporairement trouble après avoir utilisé DURATEARS, ne conduisez pas de véhicules et n'utilisez pas de machines avant que votre vision ne soit redevenue claire.

DURATEARS contient de la lanoline (graisse de laine) susceptible de provoquer localement des réactions cutanées (par exemple, dermatite de contact).

3. Comment utiliser DURATEARS

Veillez à toujours utiliser ce médicament en suivant exactement les instructions de cette notice ou les indications de votre médecin ou pharmacien. Vérifiez auprès de votre médecin ou pharmacien en cas de doute.

Consultez votre médecin si vos symptômes s'aggravent ou ne s'améliorent pas après 3 jours.

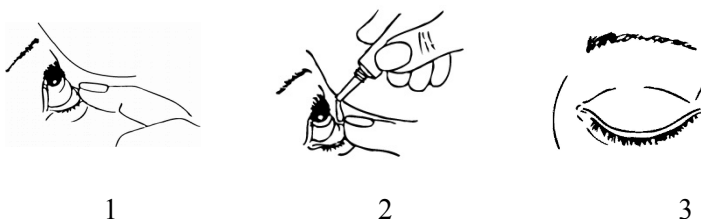
Si votre médecin vous a prescrit DURATEARS, il vous dira combien de temps vous devez utiliser DURATEARS. **N'arrêtez pas prématurément le traitement.**

La dose recommandée est d' :

- une petite quantité de pommade dans l'œil (les yeux) atteint (s) le soir, avant de vous coucher

Utilisez DURATEARS **uniquement** dans l'œil (les yeux).

Mode d'emploi:



1. **Lavez-vous les mains** avant d'utiliser DURATEARS.
2. Asseyez-vous devant un miroir afin de voir ce que vous faites.
3. Dévissez le bouchon du tube.
4. **Veillez à ce que l'embout du tube ne touche rien d'autre**, car cela risquerait de contaminer le contenu.
5. Penchez la tête en arrière.
6. Tirez la paupière inférieure de l'œil affecté vers le bas avec un doigt pour créer un "sillon" entre la paupière et l'œil (Figure 1). Le ruban de pommade doit être déposé à cet endroit.
7. Rapprochez l'embout du tube de votre œil. Utilisez un miroir pour vous aider.
8. Ne touchez pas votre œil ou votre paupière, les surfaces voisines ou d'autres surfaces avec l'embout du tube.
9. Pressez doucement le tube pour libérer le ruban de pommade dans le "sillon" (Figure 2).
10. **Fermez votre œil pendant quelques secondes** après avoir appliqué la pommade (Figure 3).
11. Répétez si nécessaire les étapes 5 à 10 pour l'autre œil. Revissez fermement le bouchon sur le tube.

Si la pommade ophtalmique tombe à côté de l'œil, recommencez.

Si vous avez utilisé plus de DURATEARS que vous n'auriez dû

- DURATEARS peut être utilisé aussi souvent que nécessaire, sauf si votre médecin vous a donné d'autres instructions.
- Si vous avez appliqué plus de DURATEARS que nécessaire **dans votre œil**, attendez quelques minutes jusqu'à ce que la pommade se ramollisse, puis essuyez l'excès de pommade sur la paupière inférieure. Veillez à ne pas toucher l'œil du bout des doigts ni avec un mouchoir. Si nécessaire, rincez votre œil à l'eau tiède. N'appliquez plus de pommade jusqu'à ce que le moment soit venu de mettre la dose suivante.
- Si vous avez accidentellement **avalé** le contenu d'un tube entier de DURATEARS, aucun effet indésirable ne devrait se produire. Il est cependant conseillé de demander conseil à votre médecin, votre pharmacien ou au Centre Antipoison (**070/245.245**).

Si vous oubliez d'utiliser DURATEARS

Si vous avez oublié d'utiliser votre pommade, utilisez la dose suivante telle que prévue. Si vous êtes proche de l'heure de votre dose suivante, ignorez la dose oubliée et poursuivez le traitement selon le schéma posologique normal. Ne mettez **pas** plus de pommade que nécessaire dans votre œil pour compenser la dose que vous avez oubliée d'utiliser.

Si vous utilisez une autre pommade ou d'autres gouttes ophtalmiques, attendez au moins 5 minutes entre l'administration de chaque médicament. Les pommades ophtalmiques doivent être appliquées en dernier lieu.

Si vous arrêtez d'utiliser DURATEARS

Lorsque vous arrêtez le traitement, les symptômes des yeux secs peuvent revenir.

Si vous avez d'autres questions sur l'utilisation de ce médicament, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?

Comme tous les médicaments, ce médicament peut provoquer des effets indésirables, mais ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde.

Les effets indésirables suivants ont été signalés lors de l'utilisation de DURATEARS. La fréquence

d'apparition de ceux-ci ne peut être déterminée à l'aide des données disponibles.

- Effets oculaires : douleur oculaire, gonflement oculaire, démangeaison oculaire, irritation oculaire, sensation anormale dans l'œil, rougeur oculaire, vision floue, gêne oculaire, augmentation de la sécrétion lacrymale
- Effets indésirables généraux : maux de tête

Déclaration des effets secondaires

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via :

Belgique : l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé, Division Vigilance, EUROSTATION II, Place Victor Horta, 40/ 40, B-1060 Bruxelles Site internet: www.afmps.be, e-mail: patientinfo@fagg-afmps.be

Luxembourg:

Direction de la Santé – Division de la Pharmacie et des Médicaments, Villa Louvigny – Allée Marconi, L-2120 Luxembourg Site internet: <http://www.ms.public.lu/fr/activites/pharmacie-medicament/index.html>

5. Comment conserver DURATEARS

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.
A conserver à température ambiante (15-25°C).

Ne pas utiliser DURATEARS plus de 4 semaines après la première ouverture.

N'utilisez pas ce médicament après la date de péremption indiquée sur le tube et la boîte après "EXP". La date de péremption fait référence au dernier jour de ce mois.

Ne jetez aucun médicament au tout-à-l'égout ni avec les ordures ménagères. Demandez à votre pharmacien d'éliminer les médicaments que vous n'utilisez plus. Ces mesures contribueront à protéger l'environnement.

6. Contenu de l'emballage et autres informations

Ce que contient DURATEARS

- Ce médicament ne contient pas de substances actives.
- Les autres composants sont la lanoline liquide anhydre, la paraffine liquide et la paraffine blanche douce (voir rubrique 2).

Aspect de DURATEARS et contenu de l'emballage extérieur

DURATEARS pommade ophtalmique est une pommade homogène, transparente, blanche à jaune clair livrée dans un tube en aluminium de 3,5 g avec bouchon à vis.

Titulaire de l'Autorisation de mise sur le marché et fabricant

Titulaire de l'Autorisation de mise sur le marché

Alcon NV
Stationsstraat 55
B-2800 Mechelen

Fabricant

SA ALCON-COUVREUR NV
Rijksweg 14

B-2870 Puurs

Alcon Laboratories Belgium
Lichterveld 3
B-2870 Puurs-Sint-Amans

Numéro d'autorisation de mise sur le marché

BE160377

Mode de délivrance : Médicament non soumis à prescription médicale.

La dernière date à laquelle cette notice a été révisée est {MM/AAAA}.

La dernière date à laquelle cette notice a été approuvée est {05/2020}.